



FEUQ

Fédération étudiante  
universitaire du Québec

**INVESTIR DANS LA JEUNESSE  
CANADIENNE POUR  
FAVORISER L'INNOVATION**

Consultations prébudgétaires fédérales  
2015-2016

FEUQ | CNCS

Conseil national des  
cycles supérieurs



La **Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)** est une organisation qui regroupe 13 associations étudiantes comptant plus de 125 000 étudiants universitaires québécois.

### **Coordonnées**

15, Marie-Anne Ouest, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H2W 1B6  
Téléphone : 514-396-3380  
Télécopieur : 514-396-7140

## Sommaire

Déposé par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et le Conseil national des cycles supérieurs (CNCS-FEUQ) dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales, ce mémoire présente trois éléments concernant l'enseignement supérieur. En premier lieu, il propose d'instaurer un crédit d'impôt pour favoriser l'implantation de nouveaux diplômés dans les régions économiquement précaires. Il recommande ensuite la réduction du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et le matériel scolaire afin que ces sommes soient orientées vers le Fonds d'éducation postsecondaire au sein du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Enfin, il expose diverses mesures pour assurer un meilleur taux de remboursement des Frais indirects de recherche.

Pour obtenir la bibliographie : [www.feuq.qc.ca/bibliographie](http://www.feuq.qc.ca/bibliographie)

## APRÈS LES ÉTUDES, FAVORISER LE RETOUR EN RÉGION AVEC UN CRÉDIT D'IMPÔT

Les régions ressources du Canada font face à des défis économiques et démographiques : un taux de remplacement négatif existe dans plusieurs secteurs économiques et des pénuries de main-d'œuvre sont à prévoir dans certains secteurs dans les prochaines années. Un grand nombre d'emplois seront à assurer en terme de gestionnaires, de professionnels de la santé, de professionnels de la fonction publique ainsi que des emplois dans les domaines miniers, pétroliers et manufacturiers (Gouvernement Canada, 2013a).

Le Plan d'action économique 2014 du Canada prévoit le soutien aux petites entreprises ainsi que le soutien au développement de la prospérité des collectivités et des régions. Combinant des mesures comme le crédit pour l'embauche et la réduction de l'impôt, le gouvernement met tout sur pied pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire. Cependant, les entreprises se retrouvent dans une incertitude en regard à la main-d'œuvre en raison des problématiques démographiques actuelles.

Une diminution de plus de 50% d'investissements privés dans le secteur minier a été observée dans certaines régions du Québec, alors que d'autres domaines ont vu leur investissement décroître jusqu'à 40%. (Statistique Québec, 2013)

Le manque de travailleurs locaux a empêché différents projets d'investissement. Pour permettre un meilleur développement économique des régions dans toutes les provinces canadiennes, il est important de proposer des mesures qui permettraient de contrer cette décroissance de main-d'œuvre en région.

Dans cette optique, la FEUQ propose l'implantation d'un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées par la *Loi sur les subventions au développement régional* de moins de 200 000 habitants et présentant des difficultés d'expansion économique et/ou de relèvement social. Celui-ci atteindrait 40% du salaire, pour un maximum de 3 000\$ par année et un maximum cumulable de 8 000\$.

Les propositions du projet de loi déposé en 2009 avaient fait l'objet de trois lectures en Chambre des communes, mais n'avaient pu arriver à sa troisième lecture au Sénat en raison des élections fédérales. Le Bureau du Directeur parlementaire du budget avait été jusqu'à effectuer des estimations du coût pour l'application de cette mesure, qui se chiffrait entre 180 M\$ et 600 M\$, selon la méthode d'évaluation.

Un crédit d'impôt similaire a été instauré au Québec en 2006 et a permis à ce jour l'établissement de 50 000 nouveaux diplômés en région de manière permanente.

### RECOMMANDATION 1

**Qu'un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions économiquement précaires (au sens du projet de loi C-288 déposé en 2009) soit inclus dans les mesures budgétaires du Plan d'action économique pour l'année 2015.**

## TRANSFERT DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET MATÉRIEL SCOLAIRE VERS LE TCPS

Une recherche de la FEUQ, portant sur les *Mesures fiscales et l'éducation postsecondaire* a été produite en 2011, a mis de l'avant l'incongruité des crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour le matériel scolaire offert par le gouvernement fédéral (ligne 323 et 324 de la déclaration d'impôt). Ceux-ci sont transférables, non-remboursables, et servent à réduire l'impôt à payer du montant équivalent à 15% des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 5 000\$ pendant l'année fiscale.

Deux lacunes majeures sont observées dans les critères d'admissibilité à ces crédits d'impôt. La première est liée au caractère non remboursable de celui-ci. Les données de notre étude suggèrent que « ce sont les étudiants à faibles revenus qui demandent le plus en crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais qui en bénéficient passablement moins. » Le crédit d'impôt ne semble donc pas être une mesure offrant un impact effectif sur l'accessibilité aux études. Le deuxième élément problématique du crédit d'impôt réside dans le fait qu'il est hautement dépendant de la politique en matière de frais de scolarité des différentes provinces. Cela entraîne une disparité de traitement entre les étudiants canadiens selon leur lieu de résidence. Par exemple, un étudiant dans une province où les frais de scolarité sont plus élevés recevra plus en crédit d'impôt qu'un étudiant ayant le même revenu, mais étant aux études dans une province où les frais de scolarité sont moins onéreux. Il en résulte ainsi que l'enveloppe globale destinée aux étudiants d'une province est dépendante de sa politique sur les frais de scolarité. Sur le plan fédéral, ceci amène une incertitude quant au regard du montant des crédits d'impôt, qui pourrait facilement varier, et ce de manière imprévue au vouloir des provinces.

La dépense la plus importante du gouvernement fédéral en enseignement supérieur est liée à l'attribution de ces crédits d'impôt. La FEUQ propose d'éliminer les crédits d'impôt en question afin de verser les sommes libérées dans le fonds d'éducation postsecondaire au sein du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Il serait établi au *pro rata* du nombre d'étudiants postsecondaires de chacune des provinces. Ainsi, le crédit d'impôt serait prévisible et contrôlable. De plus, ceci permettrait aux sommes autrefois allouées aux crédits d'impôt d'être affectés à des mesures qui permettraient d'augmenter concrètement l'accessibilité aux études postsecondaire, de manière adaptée aux réalités régionales des différentes provinces.

### Recommandation 2

**Que les crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour matériel scolaire soient réduits et que les sommes dégagées soient investies au *pro rata* des étudiants postsecondaires dans chaque province via le fonds pour l'éducation postsecondaire du TCPS.**

## ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DES FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE.

Lorsqu'un organisme subventionnaire fédéral, comme le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), finance, par le biais d'une subvention directe, un projet de recherche dans une université, sa réalisation entraîne des coûts qualifiés d'indirects, liés notamment aux divers services administratifs et de soutien à la recherche (bibliothèques, administration et ressources humaines, frais d'entretien et de fonctionnement des espaces et équipements de recherche, etc.). Ces frais indirects de recherche (FIR) représentent entre 50 % et 65 % du montant total des subventions directes de recherche.

Afin de supporter une partie des FIR, le gouvernement fédéral a instauré en 2003 le Programme des coûts indirects (PCI), dont l'objectif initial était d'assurer un taux de couverture équivalent à 40% des subventions octroyées par les conseils subventionnaires. Malgré les recommandations de la communauté universitaire, et notamment du Conseil consultatif des sciences et technologies (CCST) qui préconisait que le taux de couverture des FIR soit porté à 45%, le PCI, en raison d'un budget trop limité, n'a jamais été mesuré d'atteindre cet objectif. À l'heure actuelle, Ottawa ne finance les FIR qu'à hauteur de 21,5%. Le manque à gagner lié au remboursement des FIR doit donc être défrayé par les universités, à même leur fonds de fonctionnement. Ce montant s'élevait, pour l'exercice financier 2013-2014, à plus de 287 M\$ pour les établissements postsecondaires canadiens, et à 76M\$ pour les seules universités québécoises.

Le CNCS- FEUQ propose d'augmenter la contribution du PCI à 40% des subventions de recherche, comparativement au taux de 21,5% actuellement en vigueur. Pour atteindre cette cible, qui était l'objectif initial du PCI, le CNCS-FEUQ propose de réviser la formule de financement actuelle en modifiant les taux des différents paliers de remboursement des FIR, tel que présenté dans le tableau suivant.

### Proposition de modification de la formule de financement des FIR du PCI

Palier	Taux actuel	Taux proposé
1re tranche de 100 000\$	80%	80%
2e tranche de 900 000\$	50%	50%
3e tranche de 6 millions\$	40%	50%
SOLDE	20%	37,5%

La mise en place de ces nouveaux paliers nécessiterait l'injection de 286 M\$ dans le budget annuel du PCI, dépassant de beaucoup les 9 M\$ supplémentaires annoncés dans le budget fédéral 2014-2015. S'il était souhaitable de bénéficier d'argent neuf pour bonifier le PCI, il est toutefois possible de financer cette mesure à coût nul en allant chercher des fonds à l'intérieur d'autres programmes.

En 2013, le Plan d'action économique du Canada prévoyait d'injecter 37 M\$ additionnels par année pour soutenir, par l'entremise des conseils subventionnaires, les partenariats de recherche entre les universités et les entreprises. Ces fonds s'ajoutent aux 366 M\$ déjà inscrits au budget des trois agences pour ce type de recherche. Considérant l'ampleur des financements accordés aux partenariats universités-

entreprises, et face aux résultats somme toute limités de ces collaborations sur le développement scientifique et économique du pays, cette somme de 37 M\$ pourrait être octroyée de manière récurrente au financement du PCI.

De plus, une partie du budget de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui injecte chaque année, des sommes considérables pour soutenir la construction d'infrastructures de recherche, pourrait être allouée au Programme des coûts indirects. Le CNCS-FEUQ suggère ainsi d'utiliser la moitié des revenus d'intérêts non attribués par la FCI, soit la somme de 112,5 M\$ en 2013, pour bonifier le PCI.

Compte tenu de l'importance des sommes investies dans le Programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et à la lumière des résultats mitigés de cette stratégie d'appui indirect à la R-D, le CNCS-FEUQ propose d'allouer 136,5 M\$ de cette enveloppe, qui totalise plus de deux-milliards de dollars, pour servir au financement du PCI.

En appliquant ces trois propositions, il serait possible d'injecter 286 M\$ dans le budget du PCI, pour porter le taux de couverture des FIR à hauteur de 40% des subventions des organismes fédéraux. Cette mesure aurait, sans conteste, des retombées positives. Le paiement des FIR contraint, en effet, les universités à consacrer moins de ressources à d'autres domaines, notamment pour l'octroi de bourses aux étudiants. Particulièrement actifs dans la recherche, les étudiants aux cycles supérieurs sont les acteurs les mieux placés pour assurer un transfert des connaissances et innovations tant sociales que techniques des universités vers les entreprises et la société civile. Comme le soulignait le Conseil de la science et de la technologie, les étudiants chercheurs et les diplômés constituent «le mécanisme de transfert le plus puissant entre l'entreprise et l'université». Il convient donc de soutenir adéquatement l'émergence de la relève scientifique.

Comme l'a démontré l'Association des universités et des collèges canadiens (AUCC), les 17 G\$ investis dans la recherche universitaire génèrent, chaque année, plus de 60 G\$ en retombées économiques; chaque dollar versé dans la recherche par les gouvernements rapporte à l'économie canadienne trois dollars cinquante. En conséquence, bonifier le PCI de 286M\$ pourrait engendrer près d'un milliard de dollars en retombées pour l'économie canadienne. Ainsi, chaque dollar dépensé par les universités pour couvrir le manque à gagner lié aux FIR revient à priver les chercheurs d'autant d'argent qui pourrait être utilisé pour un meilleur financement de la recherche, laquelle contribue au développement socioéconomique et à la compétitivité du pays.

### **RECOMMANDATION 3**

**Que le financement des Frais indirects de recherche (FIR) dans le Programme des coûts indirects du gouvernement du Canada soit augmenté de 286 M\$, afin de porter le taux de couverture des FIR à 40%.**